

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00060

Numéro SIREN : 835 152 364

Nom ou dénomination : A Mi-Bois

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004258

Désignation de l'entreprise <u>A MI BOIS SAS</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>863 RUE DE LA GARE 59299 BOESCHEPE</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>3</td><td>5</td><td>1</td><td>5</td><td>2</td><td>3</td><td>6</td><td>4</td></tr></table>												8	3	5	1	5	2	3	6	4
8	3	5	1	5	2	3	6	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	9	
3	1	1	2	2	0	1	9													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *				028	28 865	030	10 388		18 477										
	Immobilisations financières * (1)				040		042													
	Total I (5)				044	28 865	048	10 388		18 477										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	3 936	052			3 936										
		Marchandises *			060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	6 635	070	1 750		4 885										
		Autres * (3)			072	201	074			201										
	Valeurs mobilières de placement			080		082														
	Disponibilités			084	29 623	086			29 623											
	Charges constatées d'avance*			092		094														
	Total II			096	40 394	098	1 750		38 644											
Total général (I + II)					110	69 260	112	12 138		57 121										
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					5 000										
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Réserves réglementées*				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)		131			132														
	131																			
	Report à nouveau				134				(1 015)											
	Résultat de l'exercice				136				11 555											
	Provisions réglementées				140															
Total I				142				15 539												
Provisions pour risques et charges																				
Total II					154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				12 800											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				6 095											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table>)		169			172	2 414			22 687										
	169																			
Produits constatés d'avance				174																
Total III					176				41 582											
Total général (I + II + III)					180				57 121											
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		8 088											
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A MI BOIS SAS		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le [3][1][1][2][2][0][1][9]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	218 97 440	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232 97 440	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238 32 220	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240 564	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 35 214	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	409	244 409	
	Rémunérations du personnel*				250 4 500	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 2 443	
	Dotations aux amortissements*				254 6 412	
	Dotations aux provisions				256 1 750	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262 91
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 83 602		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 13 838	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294 244	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306 2 039	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310 11 555	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312 11 555	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 039		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352 13 594 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 1 015 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370 13 594 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A MI BOIS SAS										Néant ☐			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	14 077	442	4 809	444		446	18 887				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	6 700	462		464		466	6 700				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	3 278	474		476	3 278				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	20 777	492	8 088	494		496	28 865				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 214	532	3 309	534		536	5 522				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	1 762	552	2 233	554		556	3 995				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	870	564		566	870				
TOTAL		570	3 976	572	6 412	574		576	10 388				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>A MI BOIS SAS</u>								Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	1 750	656	1 750			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	1 750	684	1 750			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	1 015	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	1 015						
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870	1 015						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	17 037
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	9 229
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A MI BOIS SAS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 3 5 1 5 2 3 6 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A MI BOIS SAS

ADRESSE (voie) 863 RUE DE LA GARE

CODE POSTAL 59299

VILLE BOESCHEPE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	LEMAIRE	Prénom(s)	ALEXANDRE
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions	2500
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)	M	Nom patronymique	DESNAVE	Prénom(s)	BAPTISTE
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions	2500
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A MI BOIS SAS 863 RUE DE LA GARE 59299 BOESCHEPE	863 RUE DE LA GARE 59299 BOESCHEPE
SIRET 83515236400013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées FABRICATION CHARPENTES MENUISERIES Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	13 594	Déficit
-------------------	---	---------------------------	---------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % ☐

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé sage

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Cabinet SARL ADEC
46 RUE DE L'ABBAYE DES PRES 59500 DOUAI
Tél : 0611434899

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA

Identité du déclarant :
Date : 17032020 Lieu :
Qualité :
Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	
M DESNAVE BAPTISTE	2019	2500						
M LEMAIRE ALEXANDRE	2019	2500	4 500					
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

A MI BOIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 863 rue de la Gare 59299 Boeschepe
RCS DUNKERQUE 835 152 364

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 SEPTEMBRE 2020**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 30 septembre 2020 à 14 heures, l'assemblée se tient

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Lemaire, qui détient ce jour 100% des droits
de vote.

L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président consulte

- un exemplaire des statuts de la société ;

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- le rapport de gestion du Président.
- le texte des projets de résolutions.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.



Voici l'ordre du jour :

- rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- approbation de ces comptes et conventions ;
- affectation du résultat.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat de 11.555 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au Commissaire de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale constate l'absence de conventions nouvelles telles que prévues par l'article L.227-10 du code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat s'élevant à 11.555 Euros :

- à la distribution d'un dividende aux associés à concurrence de0 Euros éligible le cas échéant à l'abattement de 30%
- à la dotation du report à nouveau pour 11055 Euros la réserve légale pour 500 € pour atteindre le dixième du capital social.

L'Assemblée reconnaît qu'il lui a été rappelé qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividende éligible à l'abattement de 30 %	Dividende non éligible à l'abattement de 30 %
	0	0
	0	0
	0	0



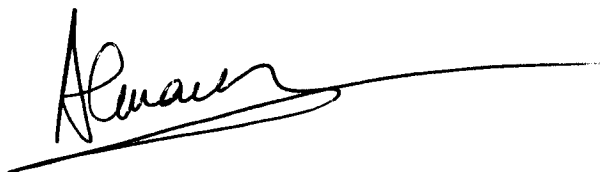
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Almauer', followed by a long horizontal line extending to the right.

SAS A MI BOIS

ANNEXE COMPTABLE de l'exercice du 15/01/2019 AU 31/12/2019

Evénements Principaux de l'Exercice

La Sas A Mi Bois s'est constituée à partir du 15 janvier 2018

L'exercice 2019 fait 12 mois complet.

Informations Relatives au Bilan :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Provision pour Risques

Néant

Charges à Payer

Fournisseurs	1200 €
Dettes Fiscales et Sociales	6500 €

Charges d'avance

Exploitation	Néant
--------------	-------

Produits constatés d'avance

Néant

*Certifié conforme
le 3/12/2020.*



A MI BOIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 863 rue de la Gare 59299 Boeschepe
RCS DUNKERQUE 835 152 364

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 septembre 2020

RAPPORT DE GESTION

L'Assemblée Générale Ordinaire va délibérer, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et décider l'affectation du résultat, conformément à l'ordre du jour suivant :

- rapport du Président sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation du résultat.

Notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé pour cet exercice à la somme de 97.440 € pour 12 mois d'activité contre 65.350 € pour en fait 10 mois d'activité l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation se détermine à	97.440 €
et le total des charges d'exploitation à	83.602 €
en ce compris les amortissements sur immobilisations pour	6.412 €
après un résultat financier de	-244 €
le résultat courant avant impôts est de	13.838 €
le résultat exceptionnel est de	0 €
après impôt sur les bénéfices pour	0€
le compte de résultat se solde par un bénéfice de	11.555 €

L'exercice a été marqué par une progression constante de l'activité.

Les investissements se sont élevés à 8.088 Euros répartis de la manière suivante :

- matériel et outillage industriels	4.809€
- matériel de transport	0 €
- matériel de bureau	3.278 €



Nous vous précisons en outre que notre Société n'a pas d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance que notre société au cours de l'exercice que nous soumettons à votre approbation, n'a acquis ou souscrit aucune participation dans une autre société.

En 2020 la société a connu un net ralentissement dû à la crise du Covid, et le Président a acquis les 50% d'actions qui lui manquaient et il détient donc 100 % des titres.

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la Loi et à nos Statuts.

Nous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 11.555 Euros :

- à la distribution d'un dividende aux associés à concurrence de0 Euros éligible le cas échéant à l'abattement de 30% mentionné au Code Général des Impôts
- à la dotation du report à nouveau pour 11.055 Euros
- à la dotation à la réserve légale pour 500 €

L'Assemblée reconnaît qu'il lui a été rappelé qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividende éligible à l'abattement de 30 %	Dividende non éligible à l'abattement de 30 %
	0	0
	0	0
	0	0

Aucune dépense somptuaire n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur que les années précédentes.

Votre Président vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'elle vous propose.

Fait à Boeschepe,

Alexandre Lemaire

Le Président unique

